



Centre d'écologie
urbaine de Montréal

Rapport synthèse Démarche de participation publique sur l'aménagement du futur parc Marcel-Pepin

Décembre 2019

Équipe de projet

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Marie-Josée Dumais, architecte-paysagiste
Virginie Pichet, chargée de communications
Thierry Sénécal, agent de recherche en développement durable
Michel St-Pierre, agent de développement en loisir

Centre d'écologie urbaine de Montréal

Gabriel Larue, chargé de projet
Mikael St-Pierre, chargé de projet (à partir du 9 septembre)
Maëlle Plouganou, chargée de projet (jusqu'au 8 septembre)

Amélie Boudot, animatrice
Léa Corlay, animatrice
Alexandre Drouin, animateur
France Harvey, animatrice
Susie Larrivée, animatrice
James Voss, animateur

Le lion et la souris

Gabrielle Doiron, animatrice par le jeu

Tous les crédits photos vont au CEUM, sauf lorsqu'indiqué.

Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.

Avis au lecteur

L'information contenue dans le présent document ainsi que les analyses, les conclusions et les recommandations qui y sont présentées, s'il y a lieu, ne lient d'aucune façon la Ville de Montréal et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Ce document est mis à la disposition du lecteur intéressé à titre informatif seulement.

Table des matières

Synthèse des recommandations	3
Mise en contexte	4
<i>Un secteur riche en histoire</i>	4
<i>La naissance d'un nouveau secteur résidentiel mixte</i>	4
<i>Le futur parc et son environnement</i>	4
<i>Une démarche issue de la mobilisation citoyenne</i>	6
Processus de consultation	10
<i>Le mandat du Centre d'écologie urbaine de Montréal</i>	10
<i>Objectifs de la démarche</i>	10
<i>Approche d'urbanisme participatif</i>	10
<i>ADS+</i>	11
<i>Les activités réalisées</i>	12
Enjeux	15
<i>Attentes et appréhensions</i>	15
<i>Mise en valeur du patrimoine naturel du site</i>	15
<i>Accessibilité du futur parc</i>	15
<i>Autres enjeux découlant de la démarche</i>	16
Vision	17
Orientations d'aménagement	18
Rétroaction sur le processus	29

Synthèse des recommandations

A- Favoriser la fonction écologique du parc.

Orientation 1 : Évaluer la possibilité de conserver les arbres matures existants.

Orientation 2 : Développer une stratégie de plantation pour bonifier la biodiversité et l'expérience sensorielle.

Orientation 3 : Fournir un couvert végétal permettant de créer des zones d'ombre.

B- Privilégier la quiétude et les rencontres entre voisins.

Orientation 4 : Organiser la future configuration du parc autour d'un espace focal.

Orientation 5 : Envisager l'intégration d'une source d'eau dans l'espace central.

Orientation 6 : Privilégier un choix de matériaux et de végétaux favorisant l'absorption du bruit.

C- Porter une attention particulière à la topographie, au mobilier et aux équipements.

Orientation 7 : Inclure un relief légèrement accidenté pour favoriser le jeu libre chez les jeunes enfants.

Orientation 8 : Privilégier un mobilier urbain contemporain et confortable.

Orientation 9 : Réfléchir à une programmation et des installations sensibles aux personnes à mobilité réduite.

Orientation 10 : Assurer un éclairage sécuritaire et adapté à l'échelle du futur parc.

D- Bien ancrer le futur parc dans son milieu.

Orientation 11 : Mettre en valeur le passé du secteur environnant.

Orientation 12 : Sensibiliser les usagers quant au respect de la réglementation portant sur le bruit, les heures d'ouverture, les ordures et les chiens.

Orientation 13 : Sécuriser le parc et ses accès.

Orientation 14 : Planifier le futur parc en complémentarité des parcs existants.

Mise en contexte

À la suite de la mise en réserve pour fin de parc d'un espace vacant situé à l'intersection des rues Rachel Est et Marcel-Pepin, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie planifie d'y aménager un espace public. La réalisation des travaux est prévue pour 2021-2022. Certains passages de la mise en contexte qui suit sont tirés du feuillet synthèse distribué au cours de la démarche.

Un secteur riche en histoire

Si le site lui-même ne présente pas un passé diachronique d'importance, ses abords racontent quant à eux un narratif d'une richesse significative. En effet, avant **1900**, le terrain vacant en question est exploité comme une carrière de calcaire. Au tournant du 20^e siècle, on le convertit en dépotoir public, et ce, jusque dans les années **1930**. Il devient dès lors un site abandonné sans réel usage ni atout. Le secteur était également jadis voisin d'un ruisseau débutant près de la rue Dézéry et coulant vers le sud de la rue Sherbrooke. Ses pourtours sont quant à eux témoins de jalons historiques marquants. En **1886**, l'hôpital des Varioleux est construit sur la portion ouest du secteur et devient une institution incontournable de la lutte à l'épidémie de variole à Montréal. En **1903**, les usines Angus s'installent dans le secteur. Avec leurs milliers de travailleurs de l'industrie ferroviaire, la population des environs est multipliée. Alors que la Seconde Guerre mondiale fait rage, le secteur Angus devient un épice de la production militaire au Canada. En **1934**, l'Hôpital Pasteur, aujourd'hui nommé Centre d'hébergement J.-Henri Charbonneau, est construit au sud du site. En **1956**, l'hôpital des Varioleux devient le centre de réhabilitation Meurling et se dévoue à soutenir les personnes en situation d'itinérance. En **1978**, le centre de réhabilitation Meurling est rénové et accueille les toxicomanes et les réfugiés. Le Centre Préfontaine ferme finalement ses portes en **1997**, et devient le repère des squatteurs. Du côté nord du site, les usines Angus cessent leurs activités en **1991**.

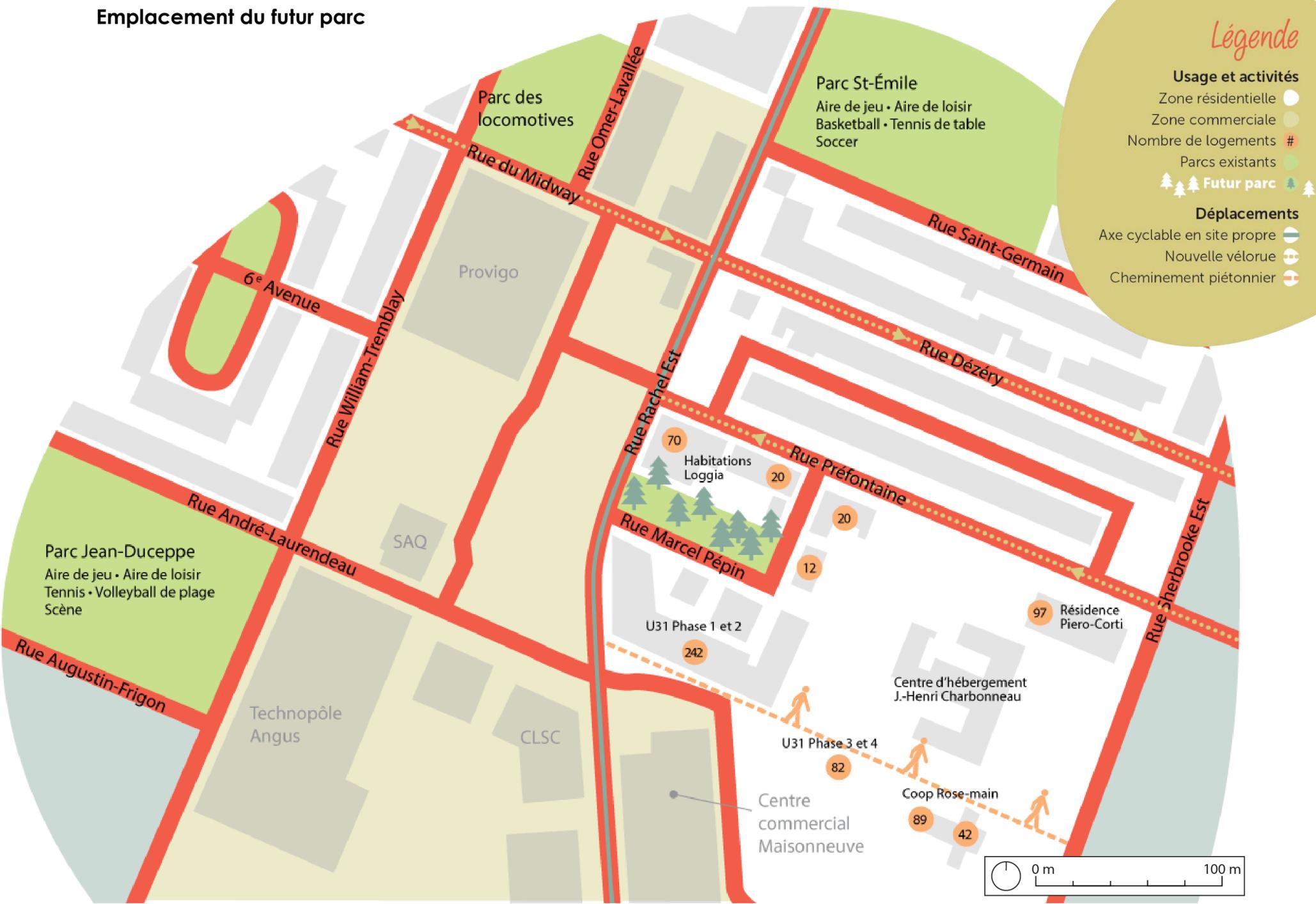


Extrait d'une vue aérienne des usines Angus, entre 1925 et 1935
L'Hôpital des varioleux est identifiable au centre gauche de la photo.
Source : Archives de la Ville de Montréal (VM97-3_01-055)

La naissance d'un nouveau secteur résidentiel mixte

Au courant des années **2000**, la mobilisation citoyenne se fait entendre pour conserver la vocation sociale du secteur. Les revendicateurs pressent les administrations publiques de trouver de nouvelles vocations aux établissements vétustes et aux terrains en friche de pair avec le milieu communautaire. Le redéveloppement du secteur Angus gravitera finalement autour d'un technopôle et d'un secteur résidentiel mixte. En parallèle, la Ville de Montréal entame des études et démarches pour planifier le redéveloppement des terrains abandonnés du Centre Préfontaine.

Emplacement du futur parc



Source : Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

En **2006**, les Habitations communautaires Loggia (3150, rue Rachel E.) inaugurent quatre immeubles comptant 122 unités sur les lots à l'est du terrain vacant. L'ensemble immobilier comprend également des logements destinés à 20 personnes ayant des limitations fonctionnelles. En **2007**, la résidence Piero-Corti (3131, rue Sherbrooke E.) accueillant 97 unités d'habitations pour aînés autonomes est inaugurée dans le secteur sud du secteur. En **2014**, la phase 1 du projet immobilier U31 (4000, rue Marcel Pepin) se développe à l'ouest du terrain. L'ensemble immobilier de plus de 400 unités d'habitation se déployant sur les anciens terrains du Centre Préfontaine sera complété en **2020** suite à l'achèvement des phases 3 et 4 (3043, rue Sherbrooke E.). Voisinant les dernières phases des condos U31, la Coop Rose-Main (3033, rue Sherbrooke E.) comptera 42 unités d'habitation.

Le secteur délimité par les rues Dézéry à l'est, Rachel Est au nord, Sherbrooke Est au sud et le chemin de fer à l'ouest correspond à l'aire de diffusion #24661778 de Statistique Canada servant de territoire de référence aux données suivantes (2016)¹.

- Le secteur compte 1138 résidents.
- La population est plus âgée que la moyenne montréalaise avec 31,3 % de personnes de 65 ans et plus (16% pour Montréal) dont 10,6% ont 85 ans et plus (2,5% pour Montréal).
- 61,2% de la population du secteur sont des personnes seules.
- La proportion de ménages à faible revenu² est légèrement supérieure à la moyenne montréalaise (24,6% contre 22,7%), en particulier chez les 65 ans et plus (35,7% contre 22,9%).

Le futur parc et son environnement

Le futur parc a une superficie de 1860 mètres carrés (72,9 mètres par 25,5 mètres), ce qui se compare à la taille de la Promenade de la Ville-de-Québec (au croisement de la rue Rachel Est et de l'avenue Jeanne-d'Arc) ou du Parc Mia-Riddez-Morisset (au croisement de la 6^e avenue et de la rue Rose-Ouelette). Celui-ci est situé à proximité de l'axe cyclable qui longe la rue Rachel Est et relie le secteur à

l'est du Plateau Mont-Royal. Pour bonifier le réseau cyclable, des chaussées cyclables sur les rues Préfontaine et Dézéry sont projetées. Un parcours piéton permet quant à lui de relier les rues Rachel Est et Sherbrooke Est.

Le secteur immédiat à l'est du futur parc Marcel-Pepin se caractérise par son usage résidentiel et son cadre bâti dense et composé de plex. Les secteurs au nord et à l'ouest du terrain se caractérisent quant à eux par leurs usages principalement commercial et industriel. Le cadre bâti y est plus clairsemé et entouré de larges espaces de stationnement. Le secteur sud présente des usages résidentiel, commercial et institutionnel.

Trois parcs sont situés à moins de cinq minutes de marche (250 mètres) du secteur soit le parc Jean-Duceppe, le parc Saint-Émile et le parc des Locomotives. Ces espaces verts, en plus d'être des îlots de fraîcheur, offrent des installations diversifiées, des aires de jeu et des terrains sportifs (voir photos à la page suivante).

Une démarche issue de la mobilisation citoyenne

Depuis l'arrivée des nouveaux ensembles résidentiels, les riverains se mobilisent pour la création d'un nouveau parc sur ce terrain vacant. Une pétition de 320 signataires, déposée au conseil d'arrondissement d'octobre 2016, réclamait un nouveau parc sur le terrain vacant en question. Leur voix s'est fait entendre puisqu'en 2018, l'Arrondissement officialise la vocation du terrain en un futur parc.

En 2019, l'Arrondissement lance la présente démarche participative afin de consulter les riverains et connaître leurs aspirations pour le futur parc. L'aménagement de ce nouvel espace vert vise à :

- créer un parc quatre saisons pour toute la population ;
- compléter l'offre de parc du quartier ;
- favoriser le développement de liens sociaux entre les différents résidents du secteur.

Suivant la démarche, le concept d'aménagement sera réalisé en 2020 et la réalisation des travaux est prévue en 2021-2022.

¹ Statistiques Canada, Profil du recensement, Recensement de 2016

² Mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI)



Parc Jean-Duceppe (crédit : Ville de Montréal)



Parc des Locomotives (crédit : Association des architectes paysagistes du Québec)

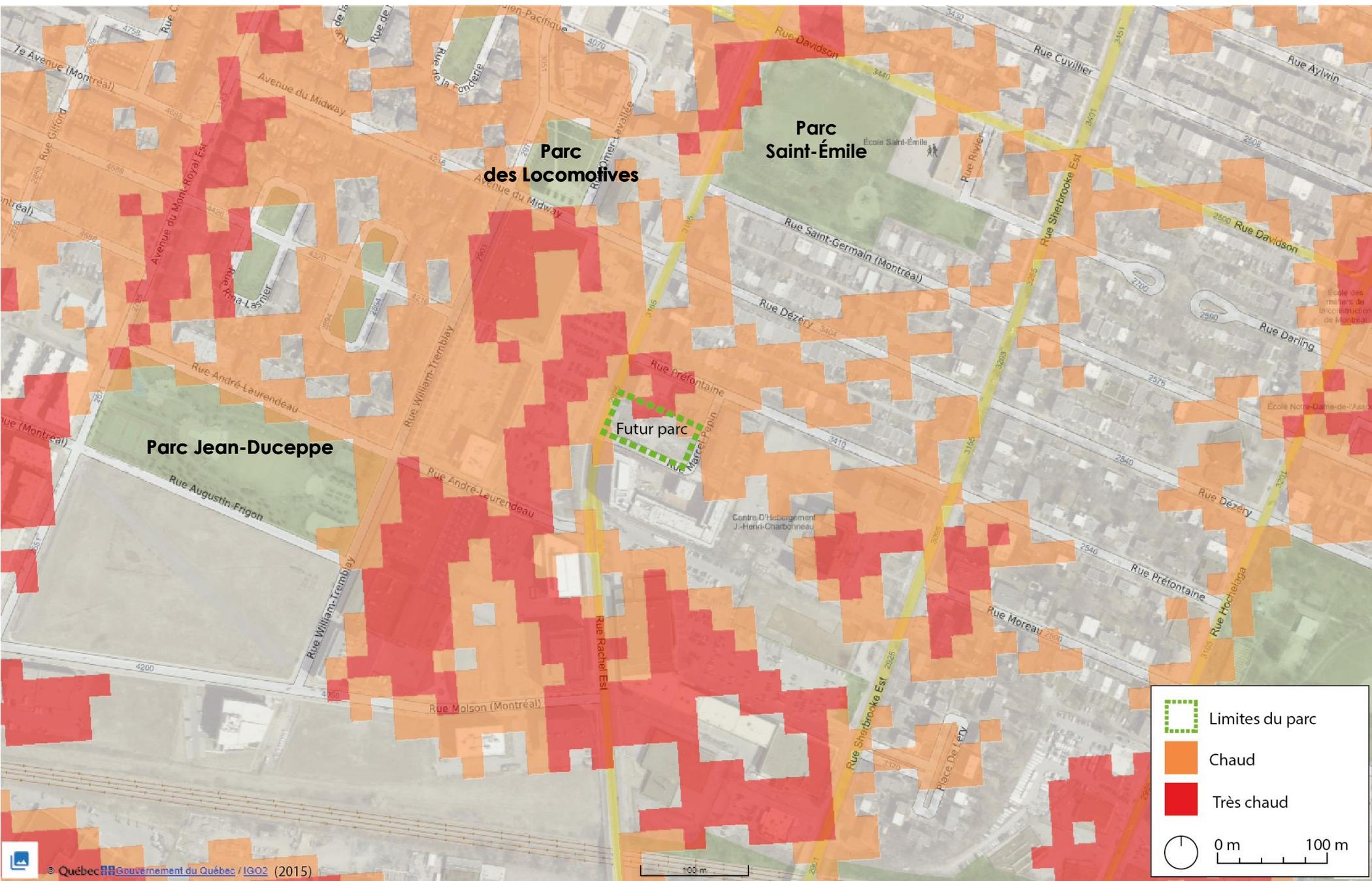
Présenté par le Centre d'écologie urbaine de Montréal à l'arrondissement de Rosemont-La Petite



Parc Saint-Émile (crédit : IMTL)



Les surfaces végétalisées et minérales autour du futur parc (source : Ville de Montréal et Google)



Cartographie des îlots de chaleur autour du futur parc (source : Institut national de santé publique du Québec)

Processus de consultation

Le mandat du Centre d'écologie urbaine de Montréal

À l'été 2019, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie mandate le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) afin de mener une démarche de consultation auprès de la population concernant l'aménagement du futur parc à l'intersection des rues Rachel E. et Marcel-Pepin. L'Arrondissement souhaite connaître les aspirations des riverains aux profils variés afin de déterminer les usages et aménagements souhaités. Il cherche aussi à mieux connaître le contexte dans lequel s'insère le futur parc et la complémentarité de ce site avec les parcs Saint-Émile et Jean-Duceppe ainsi que les autres parcs dans le secteur.

Objectifs de la démarche :

- Présenter un portrait-diagnostic du secteur et du contexte dans lequel s'insère ce futur parc ;
- Recueillir les besoins, les attentes et craintes des riverains, notamment des enfants, des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles et des personnes âgées quant aux usages passés et futurs ;
- Développer une vision partagée et susciter l'adhésion au projet ;
- Proposer des orientations et principes d'aménagement pour guider l'élaboration d'une proposition d'aménagement.

Approche d'urbanisme participatif

Le CEUM favorise le développement d'une véritable culture de l'urbanisme participatif à Montréal, au Québec et au Canada. La participation citoyenne est au cœur de sa démarche qui vise à créer des milieux de vie plus humains qui répondent aux besoins de la population.

Approche éprouvée dans l'aménagement de quartiers à échelle humaine, l'urbanisme participatif comporte des avantages indéniables vis-à-vis des processus traditionnels, gérés uniquement par des professionnels désignés. Les citoyens, qui vivent dans le quartier au quotidien, apportent une perception et une connaissance différentes de celles des experts, enrichissant ainsi l'analyse. Les professionnels sont appelés à compléter le savoir expérientiel des résidants. La capacité d'écoute et l'ouverture aux échanges de chacun sont des ingrédients clés pour la compréhension mutuelle des enjeux.

En intégrant les observations, les préoccupations et les aspirations des résidants tout au long du projet, l'ensemble des participants trouve collectivement des réponses qui correspondent aux besoins réels de la communauté. Plus qu'une simple étape de consultation, l'urbanisme participatif favorise un dialogue ouvert et une interaction productive entre les usagers, les experts et les décideurs, et ce, tout au long du processus. Au-delà d'une simple synthèse des intrants recueillis lors de la démarche, notre approche propose une analyse urbanistique des différents enjeux du projet inspiré par la démarche participative.

ADS+ : Analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle

L'analyse différenciée selon les sexes avec une perspective intersectionnelle (ADS+) nous permet de rendre visible l'expérience de personnes qui sont traditionnellement exclues ou marginalisées. L'intelligence collective positionnée au centre de l'approche d'urbanisme participatif prônée par le CEUM favorise une plus grande équité et représentation des participants. Des méthodes de collectes de données et des formules d'animation adaptées permettent d'avoir la vision distincte à la fois des hommes, des femmes, des jeunes, des personnes âgées ainsi que des personnes à mobilité réduite.

Le CEUM a ainsi réalisé une collecte de données sensible à cette question pour affiner sa lecture de la situation et fournir des recommandations adaptées. Le choix des activités et des



Activité in situ - Pop-up Pepin (crédit : Arrondissement)

méthodes de collectes, ainsi que l'analyse des résultats a été systématiquement teintée par cette sensibilité. **Une couleur distincte est utilisée dans le présent rapport pour mettre en exergue les résultats d'une telle analyse.** L'ADS+ est utilisée par le CEUM dans ce rapport à différents moments ; lors du retour sur les résultats des activités et pour guider les orientations et recommandations proposées.

Activités

Les activités et la mobilisation proposées visent à rejoindre une diversité de riverains (enfants, adultes, personnes en situation de handicap, aînées) et ont été adaptées pour favoriser leur participation active. Certaines activités ciblées pour les enfants ont été imaginées par exemple en collaboration avec l'organisme Le lion et la souris qui milite en faveur d'espaces pour le jeu libre mené par l'enfant. Au total, ce sont 674 participants qui ont contribué à la démarche.



Atelier de vision avec les citoyens

Les activités réalisées

Une couleur distincte est utilisée dans la présente section pour mettre en exergue les résultats de l'analyse ADS+.

Activités	Objectifs	Participation
<p>Document synthèse d'information Présentation du site et du projet d'aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Synthétiser l'état de la situation et les intentions d'aménagement de l'Arrondissement ; Vulgariser l'information disponible pour communiquer aux citoyens et acteurs. 	<p>Outil accompagnant la démarche du CEUM lors de ses activités</p>
<p>Plateforme Réalisons Montréal Une page décrivant la démarche d'aménagement du futur parc sur le terrain vacant a permis d'informer les riverains et autres citoyens intéressés. Différentes fonctionnalités permettaient également aux intéressés de réagir en laissant un souvenir associé au site ; de proposer des idées d'aménagements, de s'inscrire à l'atelier de vision ou de télécharger des documents. En ligne à partir du 18 août 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> Recueillir les besoins et attentes des futurs usagers ; Informers et mobiliser la population aux activités subséquentes ; Recueillir les contacts des citoyens pour les activités futures. 	<ul style="list-style-type: none"> 515 visites 21 participants engagés (nous joindre, s'inscrire à un atelier, remplir la boîte à idées)
<p>Entrevues dirigées avec les acteurs interpellés par le projet de réaménagement Avec l'aide de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, une liste d'acteurs et de riverains a été élaborée afin de conduire huit entrevues dirigées Août 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre les enjeux du territoire et des usagers du secteur du futur parc ; Identifier des perspectives de développement pour le futur parc ; Recruter pour le comité de riverains. 	<ul style="list-style-type: none"> 8 acteurs et résidents du quartier rencontrés, dont : <ul style="list-style-type: none"> 4 femmes et 4 hommes 1 homme à mobilité réduite
<p>Activité in situ - Pop-up Pepin À l'aide de la Bécane à idées, kiosque de consultation mobile du CEUM, une activité sur le terrain a été organisée le temps d'une demi-journée du mois de septembre. Il s'agissait d'une activation temporaire du futur parc, avec installation de mobilier urbain, animation de jeu libre pour les enfants, marches exploratoires, conférence de la Société d'histoire de Rosemont et consultation sur le site. Samedi 7 septembre 2019, 11 h à 16 h</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tester l'utilisation du site le temps de quelques heures ; Connaître les besoins des citoyens, incluant les enfants ; Comprendre la relation entre le lieu d'intervention et ses environs ; Recueillir les contacts des citoyens pour les activités futures. 	<ul style="list-style-type: none"> 5 heures d'activités festives comprenant des exercices consultatifs 93 riverains rencontrés, dont : <ul style="list-style-type: none"> 52 femmes et 41 hommes Près d'une vingtaine d'enfants Plus de 200 idées émises Activités de jeu libre pour jeunes enfants 2 marches exploratoires, dont : <ul style="list-style-type: none"> L'une de manière active à pied avec 3 femmes L'une à partir d'une carte du secteur avec deux femmes à mobilité réduite

Les activités réalisées

Une couleur distincte est utilisée dans la présente section pour mettre en exergue les résultats de l'analyse ADS+.

Activités	Objectifs	Participation
<p>Activité dans la résidence Piero-Corti Le CEUM s'est déplacé dans une résidence pour aînés afin de rejoindre ceux et celles n'ayant pu se déplacer lors du Pop-up Pepin. La collecte d'intrant s'est faite selon la même catégorisation que lors de l'activité précédente, permettant de bonifier la compréhension des besoins et attentes de populations diverses. Mardi 17 septembre 2019, 15 h à 16 h 30</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les besoins des citoyens et recueillir des informations auprès des aînés ; • Recueillir les contacts des citoyens pour les activités futures. 	<ul style="list-style-type: none"> • 9 participants rencontrés, dont : <ul style="list-style-type: none"> ○ 8 femmes et 1 homme ○ 8 participants âgés de 65 ans et plus • Plus de 30 idées émises
<p>Rencontres d'un comité de riverains et d'acteurs Des rencontres avec un groupe restreint d'acteurs et de riverains mobilisés préalablement ont été tenues à deux reprises. De tels échanges ont permis de valider les informations reçues, d'identifier les éléments manquants, de rectifier certains intrants obtenus ainsi que de confirmer la compréhension et l'analyse du CEUM. La formation d'un tel comité permet également une meilleure réception et adhésion au projet final. Lundi 23 septembre et mardi 12 novembre 2019, 17 h 30 à 19 h 30</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les enjeux de la création du nouveau parc ; • Récueillir de l'information sur les besoins et attentes pour le projet ; • Mesurer l'adhésion aux orientations développées et les raffiner ; • Identifier les éléments manquants. 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 rencontres tenues • Lors de la 1^{re} rencontre, 7 résidents riverains et acteurs du milieu dont : <ul style="list-style-type: none"> ○ 5 femmes et 2 hommes ○ 1 personne à mobilité réduite (homme) • Lors de la 2^e rencontre, 11 résidents riverains et acteurs du milieu dont : <ul style="list-style-type: none"> ○ 6 femmes et 5 hommes (dont 2 à mobilité réduite)
<p>Atelier de vision avec les citoyens Un atelier de co-design prospectif a été élaboré par le CEUM afin de partager et valider les grandes conclusions tirées depuis les intrants reçus. À partir de scénarios fictifs, les participants étaient appelés à créer de nouveaux narratifs bonifiés. L'objectif était de clarifier une vision concertée du futur site ainsi que des orientations d'aménagement souhaitées. Mardi 29 octobre 2019, 18 h à 20 h 30</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partager et valider le portrait des enjeux exprimés lors des autres activités ; • Dégager des éléments de vision et des orientations d'aménagement. 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 participants citoyens, dont : <ul style="list-style-type: none"> ○ 17 femmes et 14 hommes ○ 2 personnes à mobilité réduite (hommes) • Quatre scénarios prospectifs réalisés par les participants
<p>Actions de communication en lien avec la démarche Distribution de cartes postales et affichage public dans un périmètre de 500 mètres du site par les services de l'Arrondissement. Un graphisme singulier a été élaboré, puis apposé sur des cartes postales et des affiches. Leur distribution a été effectuée avant le déploiement des premières activités. Août 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les informations pertinentes sur le processus ; • Assurer la participation d'un plus grand nombre de résidents du secteur 	



Activité à la résidence Piero-Corti, 17 septembre 2019



Rencontre d'un comité de riverains et d'acteurs, lundi 23 septembre 2019



Atelier de vision avec les citoyens, mardi 29 octobre 2019

La démarche de consultation quant au futur aménagement du parc fut très favorablement reçue par les riverains et acteurs du milieu. On se réjouit de la volonté de reconversion du site actuellement vacant en un espace public.

Malgré cette appréciation générale du projet, certains enjeux ont été identifiés par les participants à la démarche. Dans cette section, nous identifions ces enjeux afin de bien communiquer les problématiques identifiées et guider le travail d'élaboration de recommandation de la section suivante.

Attentes et appréhensions quant à l'animation, les rassemblements et le bruit

Tout au long de la démarche, les participants ont exprimé leurs attentes et appréhensions quant à l'animation du futur parc. Cette question a longtemps polarisé les participants, qui avaient des visions différentes de ce futur espace public. D'une part, certains participants évoquaient une vocation permettant l'animation et les rassemblements de petits groupes au cœur du parc. Pour ces participants, le parc serait un espace de voisinage vibrant où les riverains et résidants se rencontrent et se rassemblent. Dans cette vision, on imagine des espaces dédiés au jeu et au loisir des plus jeunes, des espaces de jardinage social et même des barbecues. Or, pour d'autres participants, la proximité des résidences riveraines et l'échelle du futur de parc doivent inspirer une vocation calme et paisible. Des participants ont témoigné de l'importante réverbération sonore vécue dans certains logements donnant sur le futur parc. Du point de vue des participants souhaitant un parc plus tranquille, on imaginait un jardin permettant la contemplation. Cet enjeu a occupé de nombreuses discussions quant au futur parc et a mobilisé une très grande majorité des participants.

Mise en valeur du patrimoine naturel du site

Une préoccupation pour la préservation de la végétation actuelle a été rapportée de manière continue et indéniable tout au long du processus. Dans un premier temps, la vaste majorité des participants ont ainsi reconnu l'importance de la biodiversité, des arbres et du végétal sur le site. Les participants se sont parfois montrés critiques quant à la prédominance des surfaces minéralisées du secteur Angus et souhaitent le nouvel espace majoritairement végétalisé. Plusieurs participants souhaitent que l'aménagement de ce parc soit en harmonie avec les orientations et politiques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, notamment quant à la biodiversité, à l'utilisation de végétaux indigènes, à la gestion de l'eau de pluie et à la réduction des îlots de chaleur.

Accessibilité du futur parc

La proximité de résidences pour personnes âgées et de personnes à mobilité réduite ainsi que celle pour les familles a incité les participants à aborder le thème de l'accessibilité universelle lors de la démarche menée par le CEUM. En effet, la diversité des futurs usagers a incité un exercice de projection chez une bonne part de participants. Une telle empathie a rapidement permis d'identifier l'enjeu d'accessibilité du futur parc, tant au niveau de la mobilité que de sa programmation. Les participants remarquent que les déplacements vers et à partir du futur parc devront se faire de façon conviviale, sécuritaire et facilitée pour tous les usagers. Plus encore, les participants demandent que la programmation offerte dans le parc convienne à une multitude d'usagers de par la composition de la population riveraine.

Autres enjeux découlant de la démarche d'urbanisme participatif

Sécurité :

Le positionnement du futur parc, riverain à la rue Rachel Est., face au grand stationnement de l'épicerie Loblaws et à proximité d'un atelier de mécanique automobile (3170, rue Rachel E.), invite à porter une attention particulière pour sécuriser les déplacements actifs vers celui-ci. Plus encore, vu sa proximité avec des résidences, le parc se devra d'être sécuritaire à toute heure de la journée, tout au long de l'année afin d'éviter des irritants tel le vandalisme.

Histoire :

Le futur parc se situe dans un secteur ayant une histoire locale fréquemment par les participants. La présence de l'ancien hôpital, du centre Préfontaine, ou encore son lien avec l'arrivée de nouveaux Québécois furent cités à maintes reprises par les participants, qui souhaitent voir cette histoire être évoquée dans l'aménagement du futur parc.



La partie centrale de l'hôpital des Varioleux, 1945
(crédit : Société d'histoire de Rosemont)

Complémentarité :

À plusieurs reprises, la proximité d'autres équipements collectifs, dont le parc Saint-Émile ou encore le parc des Locomotives, ont été évoqués par les participants. Ceux-ci souhaitent s'assurer que l'Arrondissement et les concepteurs prennent en compte la programmation proposée dans ces lieux afin d'assurer une complémentarité du futur parc avec ceux-ci.



Parc des Locomotives
(crédit : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario)

Vision

« Le parc est un îlot de fraîcheur qui favorise la détente et les rencontres entre voisins, tout en offrant un espace de jeu sécuritaire aux enfants. »

À la lumière des résultats de la démarche participative, le CEUM a établi un énoncé de vision cohérent et concerté avec les participants.

Le futur parc localisé au cœur d'un nouveau secteur résidentiel se veut un espace vert, local, inclusif et bien ancré dans son quartier. Les résidants des habitations limitrophes le fréquentent régulièrement pour s'y détendre, flâner, se poser avec un livre. Un espace central exhibe en son cœur une fontaine discrète agissant comme élément distinctif du nouveau parc. La configuration conviviale du parc permet les rencontres impromptues et les contacts chaleureux entre voisins.

On y vient également pour contempler la nature apaisante de l'espace, en contraste avec les espaces minéralisés du site des anciennes usines Angus. Des éléments d'aménagement mettent en valeur la richesse historique du quartier.-Un secteur spécifique du parc présente un relief irrégulier invitant les jeunes enfants à s'amuser librement. Les concepteurs ont ainsi porté une attention particulière à cette section consacrée au jeu libre. Une fine sensibilité est également appliquée sur tout mobilier et aménagement de l'espace, réfléchi pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite tout comme le confort des aînés.



Jeu libre avec *Le lion et la souris* lors de l'activité in situ - Pop-up Pepin

Orientations d'aménagement

Les orientations guident les choix d'aménagement en regard des besoins, attentes et préférences exprimés par les participants lors de la démarche. Ces orientations répondent aussi aux objectifs et aux balises du projet d'aménagement établis par l'Arrondissement. Les moyens proposés sont des idées émises lors des activités ou encore par l'équipe de professionnels du CEUM. Ils ne constituent pas des prescriptions, mais des suggestions pour illustrer les orientations proposées. Quatorze orientations d'aménagement ont été élaborées et regroupées selon quatre grands axes :

- A. Favoriser la fonction écologique du parc ;
- B. Privilégier la quiétude et les rencontres entre voisins ;
- C. Porter une attention particulière au mobilier, l'aménagement et à la topographie ;
- D. Bien ancrer le futur parc dans le quartier.

A- Favoriser la fonction écologique du parc

Toutes activités confondues, les participants ont identifié l'importance de la nature pour l'amélioration de leur milieu de vie. Les espaces verts favorisent la réduction des effets d'îlots de chaleur et la saine gestion des eaux pluviales. De plus, les espaces naturels contribuent à la santé mentale des individus: augmentation de la concentration, baisse du niveau d'angoisse et une augmentation du niveau de bien-être par la régulation de la fatigue mentale et l'augmentation de la capacité de récupération au stress³.

Orientation 1 : évaluer la possibilité de conserver les arbres matures existants

Moult fois répétée, la volonté des riverains de voir conservés deux arbres matures présents sur le site est indéniable. On dénote un important sentiment d'attachement pour ces deux importants

éléments naturels, seuls témoins encore vivants du passé du site. L'intérêt des riverains pour ces arbres nous pousse d'ailleurs à recommander de bien communiquer la décision dans l'éventualité de leur coupe.

La conservation des arbres matures existants permettra ainsi d'offrir un cadre plus riche aux futurs usagers, tant au niveau visuel qu'au regard de l'intimité. Déjà intégré au paysage visuel des riverains, leur conservation saura tisser une continuité avec le passé du site. Puisqu'un arbre prend plusieurs années avant d'atteindre une certaine maturité, leur présente canopée procurera des zones ombragées pour les futurs usagers.

Pistes

- Effectuer des tests permettant de connaître leur état de santé.
- S'il est possible de les conserver, intégrer les arbres matures dans une future stratégie de plantation, et émonder les branches dangereuses.
- Dans l'impossibilité de les conserver, s'assurer d'une communication claire et transparente de la décision avec les citoyens.

³ Virgil Sheets et Chris D. Manzer. (1991). Affect, Cognition, and Urban Vegetation—Some Effects of Adding Trees Along City Streets, *Environment and behavior*, pages 285-304.

Orientation 2 : développer une stratégie de plantation pour bonifier la biodiversité et l'expérience sensorielle

Les différents publics sondés désirent un espace végétalisé et coloré. En plus de l'ajout d'arbres, on demande une diversité de végétaux, tels que des fleurs, des plantes, des arbustes. **Les aînés sondés mentionnent spécifiquement la contemplation quant aux activités qu'ils préconisent sur le site : observation de la nature, des couleurs, des odeurs, des fleurs, des insectes, des petits animaux, des textures, etc.**

Puisque le secteur environnant se distingue par de larges étendues de stationnement stériles, le futur parc servira de balancier naturel. Une stratégie de plantation permettrait de répondre aux souhaits et aux besoins exprimés par une grande majorité des riverains sondés. **Pour un public de jeunes usagers, tout comme les curieux plus âgés, la pose de dispositifs informatifs sur les différentes espèces ajouterait un aspect éducatif à l'espace.**

Pistes

- Augmenter et diversifier les espèces de plantes, d'arbres et de fleurs intégrées au site.
- Envisager l'intégration d'essences pollinisatrices dans la stratégie.
- Sélectionner des végétaux offrant une expérience sensorielle stimulante pour les usagers durant les 4 saisons.
- Optimiser les sols perméables afin de favoriser la gestion *in-situ* des eaux de pluie.

Orientation 3 : fournir un couvert végétal permettant de créer des zones d'ombre

La présence de l'ombre est une préoccupation fréquemment mentionnée. Tous publics confondus, on espère trouver dans le futur parc quelques endroits à l'abri du soleil. L'environnement voisin du site étant fortement minéral, il contribue à l'effet d'îlots de chaleur urbain. Il est toutefois souhaité que le futur parc soit un îlot de fraîcheur.

Si le cadre bâti offre de l'ombre du côté nord de l'espace à un moment de la journée, la majorité du site est exposée au soleil. Afin de favoriser le rapport avec la nature, la création de zones d'ombre devrait être intégrée dans la stratégie de plantation précédemment avancée, ainsi que dans le choix des aménagements et du mobilier. **Des zones d'ombres dispersées sur le site encourageraient la flânerie des aînés, protégeraient les enfants des rayons du soleil pendant leur jeu tout en permettant aux parents qui les accompagnent de rester au frais. Une attention particulière devrait être accordée pour permettre aux personnes à mobilité réduite de profiter de ces zones d'ombre.**

Pistes

- Intégrer des structures permettant la croissance de plantes grimpantes.
- Diversifier les strates végétales dans l'aménagement de l'espace.
- Réfléchir à un mobilier dont le volume et la forme permettent de se trouver parfois à l'ombre, parfois au soleil.



**Les deux arbres
matures à conserver**

B- Privilégier la quiétude et les rencontres entre voisins

Une importante part des riverains souhaite d'abord un espace de tranquillité et de voisinage. La dimension de l'espace, sa proximité avec les bâtiments ainsi que la présence de plus grands parcs aux alentours incitent à attribuer des usages modestes et limiter les grands rassemblements dans le futur parc. Des aménagements favorisant plutôt les petits attroupements ou les activités contemplatives sont plutôt demandés. En ce sens, il est important de mentionner que certaines divergences existent concernant les attentes et appréhensions quant à l'animation, aux rassemblements et au bruit.

Orientation 4 : organiser la future configuration du parc autour d'un espace focal

L'aménagement d'un espace focal au centre du parc a été mentionné à chacune des activités tenues. De manière unanime, les participants de l'atelier de vision du 29 octobre ont insisté sur l'intégration d'une telle aire dans la future configuration du site. Connectant cette zone aux entrées du parc, plusieurs personnes sondées souhaitent également voir quelques sentiers sinueux.

Un espace focal agit comme un lieu de rencontres, de convergence et de repos. Un espace focal permettra également de servir de zone tampon entre les autres sections du parc qui pourraient notamment servir au jeu libre.

Pistes

- **S'assurer des sentiers d'une largeur optimale et en matériaux conformes pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.**
- Considérer l'intégration de bancs autour de l'espace focal.

Orientation 5 : envisager l'intégration d'une source d'eau dans l'espace central

Un dispositif mettant en valeur l'eau a été cité avec grand intérêt lors de l'atelier de vision. Cette proposition nous apparaît comme la clef permettant de rejoindre les divergences quant à l'animation et la tranquillité. Plus spécifiquement, de nombreux participants sondés ont souligné leur volonté de voir une fontaine, ou encore la présence de jets d'eau discrets dans l'espace focal.

Les études le démontrent : le bruit de l'eau est l'un des sons les mieux perçus du paysage sonore urbain. Le son de l'eau peut ainsi voiler efficacement les bruits ambiants des activités humaines et des voitures. Parallèlement, les citoyens ont aussi tendance à associer le bruit de l'eau à des qualificatifs tels que le « calme » et la « fraîcheur »⁴.

Pistes

- Considérer différentes options de tels dispositifs, comme une fontaine, des jets d'eau ou un abreuvoir avifaune.
- Réfléchir à l'intégration d'une minuterie régulant l'activation du dispositif en journée seulement, et son arrêt durant la nuit.

⁴ Jeon, Jin Yong & Lee, Pyoung & You, Jin & Kang, Jian. (2012). Acoustical characteristics of water sounds for soundscape enhancement in urban open spaces. The Journal of the Acoustical Society of America. 131. 2101-9. 10.1121/1.3681938.

Orientation 6 : privilégier un choix de matériaux et de végétaux favorisant l'absorption du bruit

En conformité avec leur désir de voir un espace végétalisé et tranquille, les riverains sont nombreux à demander des matériaux naturels pouvant diminuer les irritants sonores.

Un couvre-sol naturel de trèfles ou de thym est favorisé à l'option de la pelouse puisqu'il permettrait d'absorber les excès sonores. Également, les matériaux poreux permettent de réguler une large gamme de sons⁵.

Pistes

- Privilégier un sol poreux pour une absorption maximale des sons.
- Planter des végétaux en quantité suffisante et disposer les arbres de manière optimale afin que les troncs bloquent une partie du bruit⁶.

⁵ Cao, Leitao & Fu, Qiuxia & Si, Yang & Ding, Bin & Yu, Jianyong. (2018). Porous materials for sound absorption. Composites Communications.

⁶ Institut national de santé publique. Aménager les pourtours des écoles. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2590_amenager_pourtour_ecoles.pdf



Fontaines discrètes
(crédit : Marquis Gardens)



Couvre-sol de thym
(crédit : Flickr)

C- Porter une attention particulière à la topographie, au mobilier et aux équipements

L'aménagement d'un tout nouvel espace public sur un terrain vierge permet de tenir compte dès sa conception des réalités des diverses populations limitrophes. Le peu d'arbres sur le présent terrain offre aux concepteurs l'option de modifier la topographie tout en respectant les périmètres de protection des arbres existants.

Orientation 7 : aménager un relief légèrement accidenté pour favoriser le jeu libre chez les jeunes enfants

Les participants à la démarche ont maintes fois exprimé leur désir que le site présente un relief vallonné. En concordance avec leur souhait que l'espace contraste avec les stationnements avoisinants, on espère y voir des particularités inhérentes aux paysages naturels. **Parallèlement, on souhaite offrir aux jeunes enfants de la tranche d'âge 0-6 ans un espace de jeu. Pour ce faire, on ne souhaite pas de modules de jeu traditionnels en plastique pour des raisons d'esthétique.**

Aménager le relief (pentes, buttes, talus) de l'espace pour favoriser le jeu libre des enfants répond donc aux revendications initiales mues par la nécessité d'offrir un espace sécuritaire et ludique pour les jeunes enfants. Il satisfait du même coup les priorités de l'Arrondissement de favoriser le jeu libre dans ses approches d'aménagement. L'île aux Volcans, située dans l'arrondissement, peut servir d'inspiration .

Piste

- **Préconiser le secteur sud, du côté de la rue Marcel-Pepin, pour l'aménagement de l'espace de jeu libre. La réverbération sonore y est moins importante et la distance de la rue Rachel E. sécurise l'endroit pour les enfants.**

Orientation 8 : privilégier un mobilier urbain contemporain et confortable

Les riverains sondés demandent un mobilier aux formes élégantes, contemporaines et non traditionnelles. On cite à titre d'exemple les bancs en frêne pour s'allonger comme au parc Molson. **On demande également de sélectionner un mobilier adapté aux personnes à mobilité réduite. À titre d'exemple, on souhaite des tables suffisamment hautes et disposants d'espaces pour s'y installer en fauteuil roulant.**

Une sélection de bancs et de tables de style contemporain répondrait aux attentes des futurs usagers. Le choix d'un tel mobilier pourrait se faire en partenariat avec un organisme spécialisé dans la conception d'environnements accessibles universellement.

Pistes

- **Favoriser des bancs avec dossiers et accoudoirs pour que les aînés puissent s'asseoir et se lever aisément.**
- Favoriser des matériaux nobles et durables qui sauront s'harmoniser dans la signature naturelle de l'espace.

Orientation 9 : réfléchir à une programmation et des installations sensibles aux personnes à mobilité réduite

Puisque plusieurs résidants du secteur présentent une condition physique limitant leurs déplacements. Par conséquent une programmation et des installations sensibles à leur réalité sont requises. Cette considération devrait aller au-delà de la simple accommodation technique, par exemple concernant la largeur des sentiers ou le choix des matériaux. On demande à cet effet des aménagements permettant le loisir.

Tout comme la conception de l'espace et la sélection du mobilier, la programmation du parc gagnerait à être réfléchie avec un organisme dont la mission est spécifiquement d'aménager des milieux urbains adaptés aux personnes ayant une limitation fonctionnelle. Le CEUM recommande donc fortement un partenariat avec un tel organisme au tout début de la conception de l'espace.

Pistes

- Évaluer la possibilité d'intégrer des espaces de loisirs dédiés aux populations à mobilité réduite.
- Consulter des organismes spécialisés dans l'aménagement d'espaces publics destinés aux personnes à mobilité réduite.
- Valider directement avec les résidants des Habitations Pignons sur roues quant à leurs besoins et désirs préalablement à la sélection de mobilier ou d'installations.

Orientation 10 : assurer un éclairage sécuritaire et adapté à l'échelle du futur parc

Les riverains sont nombreux à mettre l'accent sur l'éclairage du futur parc. On s'inquiète de la pollution lumineuse pouvant provenir de dispositifs avec une puissante portée d'éclairage. **Un sentiment d'insécurité est également palpable lorsqu'il est question d'un éclairage déficient ou mal adapté, particulièrement provenant des femmes.**

Un éclairage habilement sélectionné saura faciliter le déplacement de tous les usagers du parc et accroître la perception de sécurité. **Une luminosité placée au niveau du sol guidera la mobilité des personnes se déplaçant en fauteuil roulant, en quadriporteur ou avec une marchette, ainsi que celles ayant une déficience visuelle. De la même manière, il sera plus facile de se mouvoir avec des poussettes et apercevoir de possibles obstacles. L'intensité lumineuse et le ratio d'uniformité de l'éclairage sont des facteurs avérés de la consolidation du sentiment de sécurité⁷. Les populations typiquement inconfortables dans des lieux publics mal éclairés se réjouiront de l'amélioration de la visibilité extérieure.**

Pistes

- Privilégier des luminaires bas dont l'éclairage est dirigé vers le sol afin de réduire les irritants reliés à la pollution lumineuse.
- **Favoriser un éclairage intégré au niveau du sol pour permettre aux personnes à mobilité réduite ou ayant une vision réduite de s'orienter et voir les obstacles dans la noirceur.**
- Considérer l'intégration d'éclairage automatisé actionné par un œil magique.
- Protéger l'éclairage du vandalisme et l'entretenir régulièrement.

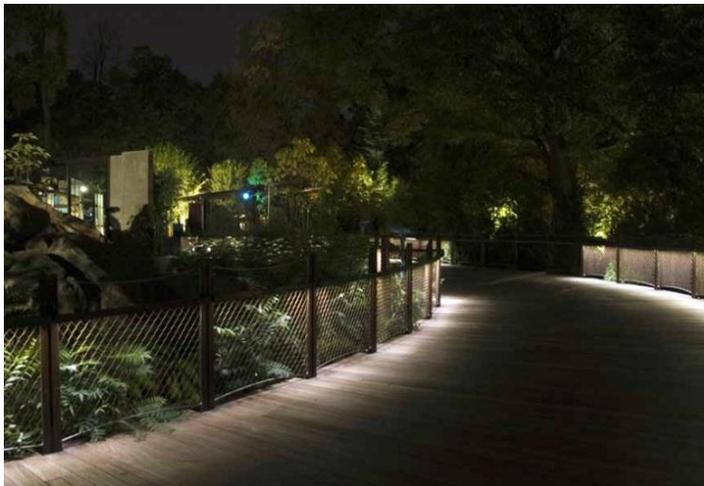
⁷ Ville de Montréal. Pour un environnement urbain sécuritaire. Service du développement social et communautaire, Division du développement social. 2002.



Relief du sol, Île aux Volcans
(crédit : Castor et Pollux)



Mobilier contemporain, Parc Molson
(crédit : Ville de Montréal)



Éclairage intégré au sol
(crédit : Gilmore Lighting)



Luminaire bas avec éclairage dirigé vers le sol
(crédit : Bega)

D - Bien ancrer le futur parc dans son milieu

Correspondant aux exigences de l'Arrondissement d'aménager le futur parc en complémentarité avec ses abords, il importe de situer l'espace dans son environnement historique et urbain.

Orientation 11 : mettre en valeur le passé du secteur environnant

Les riverains sont conscients de la richesse historique du secteur et reconnaissent l'importance de l'afficher. On ne désire toutefois pas faire du parc un lieu conçu autour de rappels du passé, à l'instar du parc des Locomotives. On propose en contrepartie d'utiliser la toponymie pour marquer l'histoire du secteur. En ce sens, certaines idées sont proposées, dont celle de nommer le parc en l'honneur de Gustave Meurling (philanthrope ayant donné son nom au refuge voisin de 1914 à 1978) ou encore de préconiser un toponyme féminin.

Des référents aux différents jalons historiques du secteur sauront inscrire l'espace dans son territoire et informer ses usagers du patrimoine matériel et immatériel. Le sentiment d'identité au lieu en sera bonifié, autant auprès des plus récents résidants que des plus anciens.

Pistes

- Intégrer des références historiques ou des plaques informatives discrètes au pavage ou aux éléments de l'aménagement.
- Envisager d'offrir un toponyme local relié à l'histoire du secteur.
- Envisager le choix d'un toponyme féminin.

Orientation 12 : sensibiliser les usagers quant au respect de la réglementation portant sur le bruit, les heures d'ouverture, les ordures et les chiens

Les citoyens consultés insistent sur l'importance du respect des règlements municipaux par les futurs usagers. Pour répondre aux enjeux de réverbération sonore, de tranquillité et de bon voisinage, on désire que l'accent soit mis sur quatre principaux éléments : le bruit, l'accès, la gestion des ordures et les chiens.

Puisqu'on désire avant tout un espace de voisinage qui répond aux besoins de la population riveraine, des affiches invitant au respect des règlements et au civisme favoriseraient un vivre-ensemble harmonieux. Une signalisation des règlements de l'Arrondissement ne sera pas perçue comme punitive, et au contraire recevra un accueil positif.

Pistes

- Prévoir une signalisation claire et adéquate.
- Assurer le respect des règlements.

Orientation 13 : sécuriser le parc et ses accès

Les marches exploratoires ont permis de dresser un fin portrait du secteur environnant vécu et perçu. De nombreux enjeux quant à la sécurité et l'appréciation des déplacements ont été rapportés concernant les intersections voisines et la rue Marcel-Pepin elle-même. **Les personnes à mobilité réduite et les aînés ont été nombreux à critiquer l'état des trottoirs, la cohabitation entre les modes de transport ou le temps de traverse, principalement sur la rue Rachel Est. Sécuriser les entrées et sorties du parc, ainsi que ses abords, permettrait d'autant plus une utilisation de l'espace adaptée pour les enfants tout en tranquillisant l'esprit de leurs parents.**

Pistes

- **Opter pour des clôtures basses en certains endroits permettant de voir les activités du parc, tout en sécurisant les entrées et sorties des enfants.**
- Inclure des mesures de ralentissement de la circulation telles que des dos-d'âne ou des saillies de trottoir sur la rue Marcel-Pepin.
- Afficher efficacement la limite de vitesse (30 km/h) sur la rue Marcel-Pepin.
- Envisager un passage piéton sur la rue Rachel Est pour faciliter la traverse entre le nouveau parc et le secteur Angus.

Orientation 14 : planifier le futur parc en complémentarité des parcs existants

Puisque l'espace est d'une superficie relativement restreinte et que la volonté des riverains est d'y limiter les rassemblements, il serait intéressant de considérer les autres parcs du secteur pour accueillir certains équipements. Il importe de réfléchir à encourager

l'utilisation des installations existantes dans les parcs du quartier et de sécuriser les déplacements actifs vers ces sites.

Pistes à l'échelle du secteur limitrophe

- **Évaluer la complémentarité avec les autres parcs du secteur, notamment concernant l'intégration d'installations destinées aux personnes en situation de handicap tel que le *boccia*.**
- Le parc des Locomotives, jugé sous-utilisé par les participants, pourrait être spécifiquement visé pour accueillir de nouveaux usages, soit sportifs, de loisir ou même une aire d'exercice canin.
- Installer des feux prioritaires pour chaque mode de mobilité (automobiliste, piétons, cyclistes) à l'intersection des rues Rachel Est et Dézéry est toutefois à envisager.
- À l'intersection des rues Rachel Est et Dézéry, rendre visible le bouton pour passage piéton (nord-sud) ; allonger le temps de traverse (nord-sud) et ajouter un feu prioritaire (traverse est-ouest).
- Envisager une connexion du futur parc avec le corridor piéton reliant les rues Rachel E. et Sherbrooke.

Rétroaction sur le processus

Les points forts

- La volonté politique de mener une démarche de consultation avant la conception du site est appréciée par la population.
- La diversité d'activités participatives a permis de recueillir une pluralité de points de vue des riverains du site.
- La création du comité riverain a permis de faire émerger certains enjeux et idées et de les tester lors des exercices participatifs.
- Parmi ces enjeux, à la suite de la présence d'un participant à mobilité réduite, une sensibilité à la réalité des enjeux d'accessibilité universelle et à la notion de loisir accessible s'est démarquée lors des activités.
- Le Pop-Up Pepin a permis aux riverains d'expérimenter le terrain pour une première fois et a mobilisé une population locale importante.
- L'exercice de codesign prospectif (atelier de vision) a permis d'identifier des éléments convergents permettant de guider le travail du mandataire quant à l'élaboration de la vision et de recommandations.
- La collaboration avec l'Arrondissement a été optimale (communications, préparation au Pop-Up, rencontres).
- L'intégration de la Société d'histoire de Rosemont est considérée comme pertinente et très intéressante par les participants.

- Les évaluations des divers ateliers démontrent que les participants ont aimé la formule et l'ont trouvée adéquate.

Les défis et limites

- La chargée de projet du CEUM a quitté le mandat en cours de route. Les efforts de transition avec le nouveau chargé de projet ont été faits aux frais du CEUM.
- Les chargés du CEUM ont parfois dû faire preuve de médiation lors d'activités alors que les points de vue de participants s'opposaient.

Les suites à donner

- Diffuser le rapport de recommandation du CEUM.
- Conserver le lien avec le comité riverain.
- Présenter le concept d'aménagement retenu et expliquer les choix retenus.
- Faire preuve de transparence de manière continue envers la population riveraine quant aux décisions prises.



**Centre d'écologie
urbaine de Montréal**

www.ecologieurbaine.net